



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE  
COMMUNE D'AILLONCOURT

---

ETUDE DIAGNOSTIC ET SCHEMA  
DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

*Phase I*  
*Cadrage de l'Etude et bilan de l'existant*

Etude réalisée avec le concours financier de  
L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse



**Janvier 2013**  
**Dossier n° E 2012 08 1385**

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	<b>2</b>
<b>I - Objectif et but de l'étude</b>	<b>3</b>
I.1 – Objectif de l'étude	3
I.2 – But de l'étude	3
I.3 – Rappels réglementaires	4
<b>II – Contexte général</b>	<b>5</b>
II.1 – Situation géographique	5
II.2 – Diagnostic démographique – urbanisation	6
II.2.1 – La population	6
II.2.2 – Habitat	7
II.2.3 - Les fluctuations saisonnières	7
II.2.4 – Les zones urbanisées et urbanisables	7
II.2.5 - Activités	8
II.3 – L'alimentation en eau potable	8
<b>III – Milieu récepteur</b>	<b>9</b>
III.1 – Géologie et hydrogéologie	9
III.2 - Eaux superficielles	10
III.2.1 – Réseau hydrographique	10
III.2.2 – Qualité	11
III.2.3 – Hydrologie	12
III.2.4 – Zones inondables	12
III.3 - Zones remarquables et programmes de protection	12
<b>IV – Etat des lieux de l'assainissement</b>	<b>14</b>
IV.1 – Assainissement actuel de la commune	14
IV.2 – Mesures de débits et de pollution (SDA 2003)	15
IV.3 – Inspection caméra (SDA 2003)	16

## **PREAMBULE**

La commune d'AILLONCOURT a réalisée les études de Schéma Directeur d'Assainissement en 2003. Ces études ont été confiées au Cabinet Sciences Environnement de BESANCON.

Par délibération lors de la séance du 31 Janvier 2004 du conseil municipal, la commune a arrêté son choix sur un assainissement collectif séparatif étendu à l'ensemble de la partie agglomérée du village et assainissement non collectif pour les écarts.

A l'heure actuelle, l'investissement pour les travaux en collectif est trop important pour la commune dont les revenus limités ne permettent pas d'envisager un autofinancement, même partiel. Par ailleurs la commune d'AILLONCOURT, classée en priorité 3, n'est pas éligible aux subventions pour la réalisation de travaux pour un assainissement collectif.

En conséquence et au vu de toutes ces conditions ci-dessus, la municipalité souhaite modifier son zonage d'assainissement.

Un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement est donc mis en œuvre sur le territoire d'AILLONCOURT sous Maîtrise d'Ouvrage de la Communauté de Communes des Franches Communes possédant la compétence pour la conduite des études de Schémas Directeurs d'Assainissement.

## **I - Objectif et but de l'étude**

### ***I.1 – Objectif de l'étude***

Cette démarche d'étude diagnostic s'inscrit dans le cadre de la planification de l'assainissement de la commune ainsi que dans les études de travaux devant concourir à la mise en conformité ou à l'amélioration des dispositifs de collecte et de traitement des eaux usées lorsque cela s'avère nécessaire.

Les solutions qui seront proposées à l'issue du diagnostic devront permettre aux élus de décider de la mise en œuvre d'une politique globale de gestion des eaux usées. Il en découlera un plan de zonage d'assainissement en cohérence avec les contraintes recensées sur la commune : zones protégées, sensibles ou présentant un intérêt environnemental, zones inondables, plan d'urbanisme et projets de développement....

### ***I.2 – But de l'étude***

L'étude et notamment la phase diagnostic devra permettre :

- de définir les capacités et contraintes du milieu récepteur,
- de caractériser l'état des dispositifs de collecte et de traitement lorsqu'ils existent,
- de définir les effluents produits dans la commune et collectés par le réseau,
- de quantifier la charge polluante à traiter et les eaux claires parasites qui devront être soustraites des réseaux dans la mesure du possible en compatibilité avec le traitement proposé,
- de fixer les principes permettant la réhabilitation des ouvrages existants, la suppression des fuites, l'élimination des eaux claires parasites et l'augmentation du taux de collecte lorsque cela se justifie techniquement, financièrement et en fonction des performances par rapport à un assainissement de type individuel,
- de choisir une unité de traitement ou d'améliorer l'existant pour répondre aux besoins de la commune et aux exigences environnementales,
- de définir les zones d'assainissement collectif et non collectif,

Les solutions techniques qui vont de l'assainissement autonome à la parcelle à l'assainissement collectif devront répondre aux objectifs et préoccupations de la commune :

- garantir à la population présente et à venir des solutions durables pour l'évacuation et le traitement des eaux usées,
- respecter le milieu naturel en préservant les ressources en eaux souterraines et superficielles,
- assurer le meilleur compromis économique,
- s'inscrire en harmonie avec la législation en vigueur,

### **Pour se faire, l'étude se déroulera en 4 grandes phases :**

#### **► Phase 1 : Cadrage de l'étude, bilan de l'existant**

Recueil des données générales : des données environnementales, géologie, démographie, projets d'urbanisme, reconnaissance des équipements d'assainissement collectifs et non collectifs, réalisation des plans des réseaux d'assainissement sur fond cadastral vectorisé

#### **► Phase 2 : Réalisation du diagnostic et des investigations de terrain**

Analyses physico-chimiques et hydrobiologiques sur le milieu récepteur, enquêtes de conformité des installations d'assainissement, carte d'aptitudes à l'assainissement non collectif.

#### **► Phase 3 : Elaboration de plusieurs scénarii et étude comparative**

Définition d'un programme chiffré et hiérarchisé des aménagements souhaitables à réaliser sur les réseaux et les ouvrages

#### **► Phase 4 : Zonage**

Choix d'un scénario, élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement, et du dossier d'enquête publique.

### ***1.3 – Rappels réglementaires***

Pour transcrire la directive européenne « eaux résiduaires urbaines » du 21 mai 1991, la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et du 31 décembre 2006 qui complète l'article L. 372-3 du Code Général des Collectivités, oblige les communes ou les groupements de communes à délimiter :

- les zones d'assainissement collectif où elles doivent assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien,
- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

**En délimitant les zones d'assainissement, la commune ne prend aucun engagement sur la réalisation des travaux.**

De même, les communes sont tenues de déterminer compte tenu des particularités locales, le système le plus à même d'assurer sur leur territoire, un assainissement conforme aux normes européennes. Celles-ci ne fixent pas de dispositif-type, mais obligent au respect des objectifs fixés sur les rejets, ainsi que ceux sur la qualité des cours d'eau. Ces systèmes, quels qu'ils soient, individuels ou collectifs, sont contrôlés par les collectivités locales.

## II – Contexte général

### II.1 – Situation géographique

La commune d'AILLONCOURT est située au Nord du département de la Haute-Saône à environ 10 km au Sud de LUXEUIL LES BAINS et 15 km au Nord de LURE. Le village s'est développé le long de la Route Départementale n°71. (Voir carte en annexe 1).

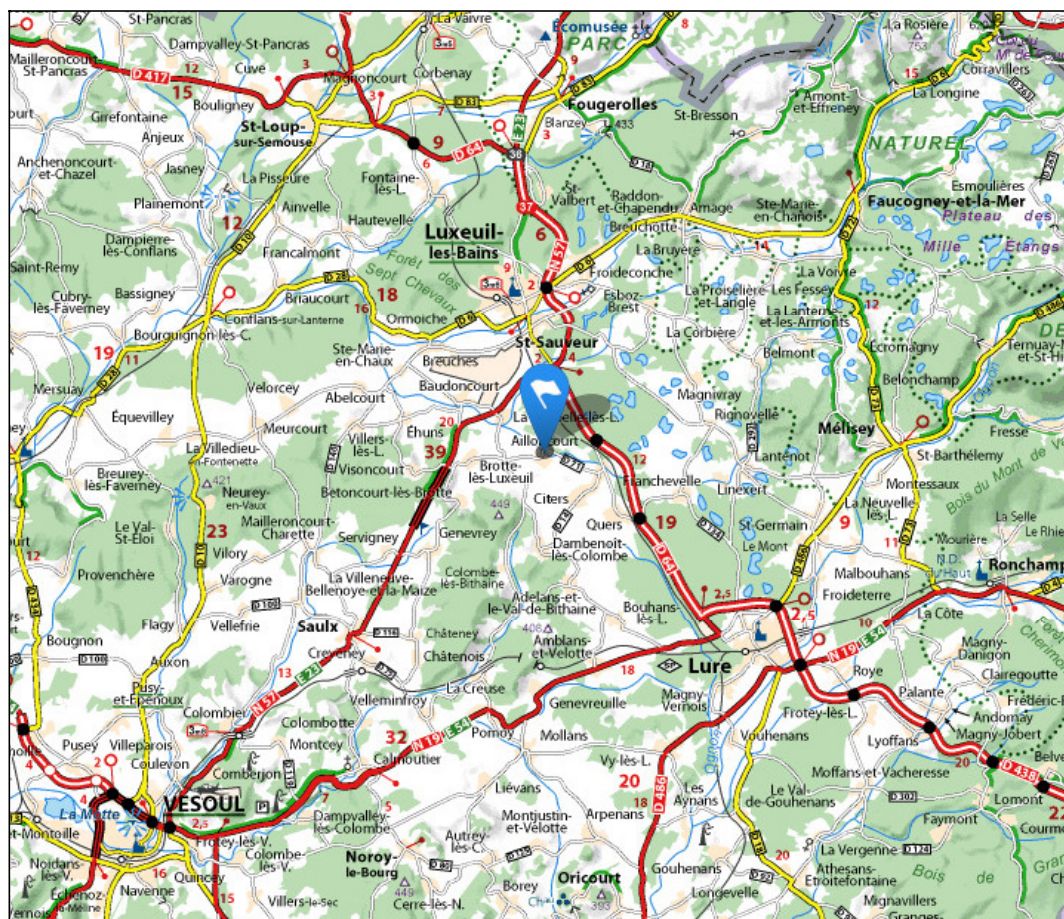


Figure 1 : Plan de situation - (Source : [www.via-michelin.fr](http://www.via-michelin.fr))

Le ban communal s'étend sur une superficie de 9,29 km<sup>2</sup> et les altitudes oscillent entre 264 et 450 mètres pour le point culminant.

## II.2 – Diagnostic démographique – urbanisation

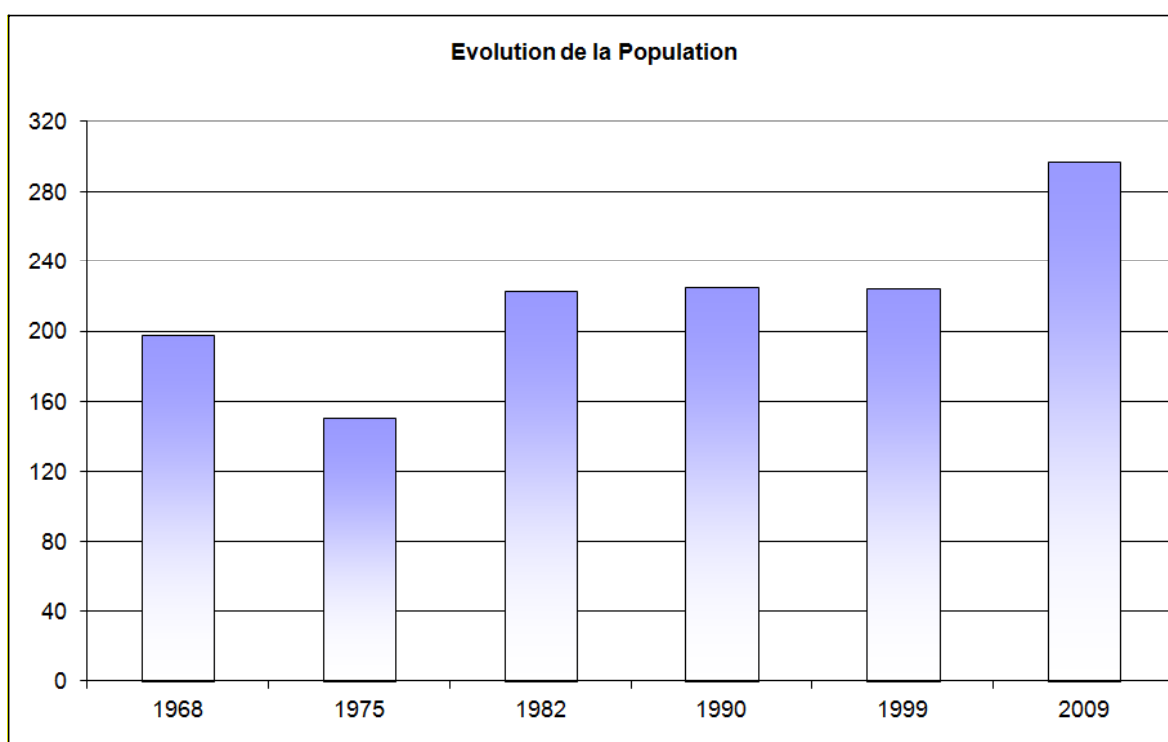
### II.2.1 – La population

La commune d'AILLONCOURT comptait 297 habitants au recensement de 2009 pour une superficie de 9,29 km<sup>2</sup>, soit une densité de population de 31,9 hab/km<sup>2</sup>.

L'évolution de la population est la suivante de 1968 à nos jours (source INSEE) :

Evolution de la population						
	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population sans doubles comptes	198	151	223	225	224	297

Source INSEE



Taux démographiques (moyennes annuelles)					
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009
Taux d'évolution global	-3,80 %	5,70 %	0,10 %	0,00 %	2,90 %
- dû au solde naturel	-1,10 %	0,40 %	0,10 %	0,10 %	1,70 %
- dû au solde migratoire	-2,70 %	5,30 %	0,10 %	-0,20 %	1,10 %
Taux de natalité pour 1000	13,00	14,20	7,80	10,90	23,10
Taux de mortalité pour 1000	24,30	10,30	7,30	9,40	5,90

Source INSEE

On observe une baisse de la population entre 1968 et 1975 liée à un solde migratoire et naturel négatifs. Depuis cette date la croissance a repris pour atteindre et se stabiliser autour de 225 habitants sur la période 1982-1999.

Sur la dernière décennie, la population a fortement augmenté et s'explique par un solde naturel et migratoire positifs.

La population future est difficile à estimer au vu de l'évolution sur les dernières décennies. Sur la base du taux d'accroissement annuel de la population de 2,90 % constaté entre 1999 à 2009, la commune pourrait atteindre 405 habitants dans 10 ans et 540 dans 20 ans.

## II.2.2 – Habitat

Au recensement de 2009, 12 maisons étaient inhabitées sur la commune et 1 était utilisée comme résidence secondaire. On observe une forte augmentation du nombre de résidences principale sur la commune entre 1999 et 2009.

Evolution du nombre de logements						
	1968	1975	1982	1990	1999	2009
<b>Ensemble des logements</b>	<b>58</b>	<b>66</b>	<b>78</b>	<b>96</b>	<b>101</b>	<b>127</b>
Résidences principales	57	52	68	75	86	113
Nombre moyen d'occupants des résidences principales	3,5	2,9	3,3	3,0	2,6	2,6
Résidences secondaires*	0	4	8	12	9	1
Logements vacants	1	10	2	9	6	12

Source INSEE

## II.2.3 - Les fluctuations saisonnières

Aucune fluctuation saisonnière importante de la population n'est à prévoir. La commune compte 1 résidence secondaire.

## II.2.4 – Les zones urbanisées et urbanisables

La commune dispose d'un Plan d'Occupation des Sols.

## II.2.5 - Activités

La commune d'AILLONCOURT ne compte aucun commerce.

On recense également 3 exploitations agricoles :

- GAEC des Eglantines (M. GAUDIN Claude),
- GAEC QUENEY,
- GAEC du Trage (M. CHAPPUIS Nicolas)

## II.3 – L'alimentation en eau potable

La commune est alimentée en eau potable par le Syndicat Intercommunal des Beiges dont le siège est situé à la Mairie de CITERS. Le syndicat dessert 8 communes et dispose de 2 ressources en eau :

- un forage situé sur la commune de CITERS, les périmètres de protections de captages ont été définis par Arrêté Préfectoral (n°D2/B4/I/99n°2025) le 15 juillet 1999,
- 8 sources captées situées dans les forêts des communes de LANTENOT et de la LANterne et les ARMONTS, les périmètres de protections de captages sont en cours de réalisation,

D'après les renseignements fournis par la Mairie, aucun captage d'alimentation en eau potable n'est situé sur le territoire communal.

Les consommations totales en eau potable pour l'année 2011 sur la commune sont les suivantes :

	<b>Consommation AEP - 2011</b>
<b>Domestique (m<sup>3</sup>/an)</b>	10 977
<b>Agricole (m<sup>3</sup>/an)</b>	11 684
<b>Totale (m<sup>3</sup>/an)</b>	22 661

La consommation agricole en eau représente environ 51 % de la consommation totale. La consommation domestique moyenne est de 100 l/j par habitant, soit un rejet moyen journalier d'environ 30 m<sup>3</sup> d'eaux usées.

## **III – Milieu récepteur**

### ***III.1 – Géologie et hydrogéologie***

Du point de vue général, la Communauté de Communes de Franches Communes est située Nord à la limite entre les dépressions sous-vosgiennes formées par des collines marneuses et argileuses datant du lias et les plateaux calcaires de la Haute-Saône au Sud.

Plus localement, la commune se trouve à la limite géologique entre, au Sud, les séries marno-calcaires du Trias et du Lias composant un synclinal dissymétrique orienté du NE au SO et, au Nord, des alluvions sous forme de cône datant du Quaternaire. Ces cônes d'alluvions prolongent souvent les étalements morainiques des vallées vosgiennes et couvrent les formations triasiques.

On trouve les épanchements les plus larges dans la vallée au Nord d'AILLONCOURT où la vaste dépression couverte de bois et d'étangs est due à la confluence du système du Breuchin et de celui de l'Ognon.

Les terrains au Nord de la commune montrent des alluvions actuelles (notées Fz) des vallées constituées de sables, de graviers siliceux.

Le secteur bâti de la commune repose sur un sous-sol formé de Lehms (noté OE) qui sont des dépôts pulvérulents, finement sableux riches en minerais de fer. Il s'agit bien souvent de dépôts d'altération superficielle ou de ruissellement qui sont très abondants sur les séries marneuses. Les Lehms présents sur la commune proviennent très certainement de l'altération des marnes bariolées du Trias (notées t4).

Le Sud du territoire communal se trouve sur le substratum triasique de pendage sub-horizontale caractérisé par des calcaires coquilliers (t5-6) mais plus au sud, par des marnes à sel gemme et à gypse.

Sur le mont Ahié, situé à l'extrême Sud-Est de la commune, on distingue une partie de la série sédimentaire, du Réthien (I1) au sommet, jusqu'aux marnes à sel gemme et à gypse (t7) à la base.

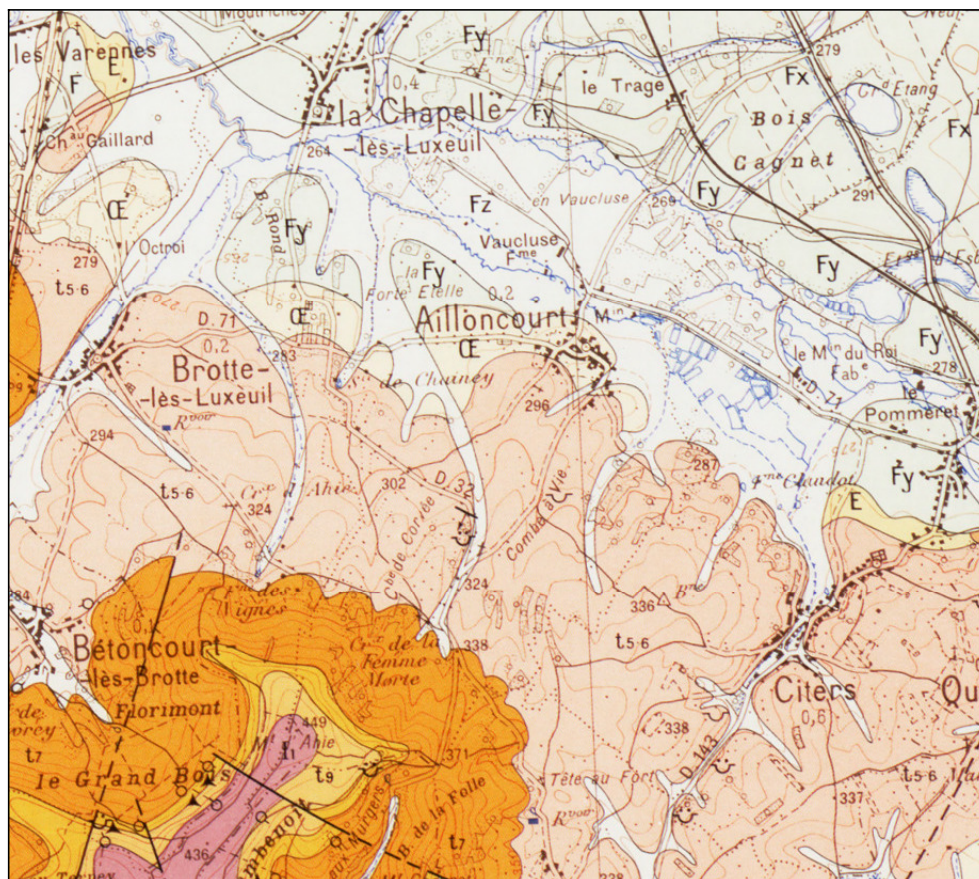


Figure 2 : Carte géologique du BRGM, source : [www.infoterre.fr](http://www.infoterre.fr)

### Légende :

- Fz : Alluvions actuelles des vallées.
- Fy : Alluvions anciennes datant du Würm, du Riss, du Quaternaire ancien ou d'âge indéterminé.
- I1 : Rhétien, Marnes brun chocolat dites *Marnes de Levallois*.
- t7 : Marnes vertes dolomitiques et Marnes rouges à gypse.
- t5-6 : Lettenkohle et Calcaires coquillier principal, complexe marno-calcaire à dominante calcaires.
- t4 : Marnes bariolées,
- OE : Lehm.

## **III.2 - Eaux superficielles**

### **III.2.1 – Réseau hydrographique**

Le réseau hydrographique sur la commune d'AILLONCOURT est composé essentiellement de la rivière La Lanterne. Le cours d'eau traverse le centre du territoire communal suivant un axe SE-NO.

On note de nombreux étangs en limite Est et extrême Nord de la commune.

### III.2.2 – Qualité

La directive cadre sur l'Eau (DCE) d'octobre 2000 émanant de l'Union Européenne a été transcrite en droit français par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004. Cette loi fixe les objectifs de bon état des eaux à atteindre pour l'horizon 2015. Ce bon état a été défini par masse d'eau et intègre deux grandes composantes qui sont le bon état écologique (biologie, physico-chimie et hydromorphologie sous-tendant la biologie) et le bon état chimique (33 substances prioritaires et 8 substances dangereuses).

Progressivement ce sont donc les objectifs de qualité de masses d'eau fixés en application de la DCE qui vont remplacer les objectifs de qualité utilisés jusqu'à présent en référence au système d'interprétation SEQ Eau.

La rivière La Lanterne est une masse d'eau identifiée au titre de la Directive Cadre sur l'Eau. Les caractéristiques et objectifs de qualités de cette masse d'eau sont les suivantes :

Masses d'eau		Etat Ecologique				Etat Chimique		MOTIFS DU REPORT
N°	Noms	Statuts	2009	NR NQE	OBJ. BE	2009	OBJ. BE	Paramètres
FRDR690	La Lanterne de sa source au Breuchin	Masse d'eau naturelle	Etat écologique Moyen Niveau de confiance de l'état évalué : Moyen	-	2021	Etat chimique bon Niveau de confiance de l'état évalué : Moyen	2015	-

Caractéristiques et objectif de qualité des masses d'eau (source : SDAGE RMC)

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement réalisé par le cabinet Sciences Environnement en 2003, des analyses physico-chimiques de la Lanterne ont été réalisées au niveau d'AILLONCOURT. Les résultats obtenus pour le prélèvement du 20/03/2003 sont les suivants :

Paramètres	Concentration en mg/l	Classe de qualité SEQ Eau
DCO	13 mg/l	1A
DBO5	2 mg/l	1A
MEST	6 mg/l	1B
Azote Kjeldahl – NTK	< 1 mg/l	1A
Phosphore total – Pt	0,1 mg/l	1B
Azote ammoniacal – NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	0,08 mg/l	1A
pH	7,9 à 14,5°C	1A

#### Légende :

Classe de qualité SEQ Eau				
1A	1B	2	3	4 (Hors classe)
Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise

« Après interprétation des résultats par le SEQ Eau, la qualité physico-chimique est « bonne » (classe 1B, vert).

La qualité est très bonne (1A, bleue) pour les paramètres DCO, DBO5, Azote Kjeldahl et Azote Ammoniacal. On constate une faible présence de matières organiques (traduites par la DBO5 et la DCO) et de l'ensemble des formes réduites organiques et ammoniacales de l'azote. Les paramètres déclassant sont les matières en suspensions totales (MEST), ainsi que le phosphore total. Toutefois, l'objectif de qualité 1B est atteint pour cette mesure ponctuelle. »

### **III.2.3 – Hydrologie**

Aucune donnée n'est disponible, la station la plus proche est située à FLEUREY LES FAVERNEY. A hauteur de la commune d'AILLONCOURT, le débit moyen mensuel sec de récurrence 5 ans (QMNA5) avait été estimé à 210 l/s par l'Agence de l'Eau.

Le débit de la Lanterne mesuré à AILLONCOURT le 20 mars 2003 dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement était de 381 litres/secondes.

### **III.2.4 – Zones inondables**

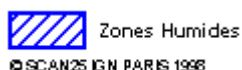
Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la Lanterne a été prescrit le 20 décembre 2000. La cartographie des zones inondables est présentée en annexe 2.

## **III.3 - Zones remarquables et programmes de protection**

\*Zone sensible : Le bassin de la Saône est classé en zone sensible atteinte par l'azote et le phosphore par l'Arrêté ministériel du 23/11/94 au titre de la directive CEE « Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) » du 21 mai 1991

\*Contrat de rivière : Lanterne, Breuchin

\*Zone humide :



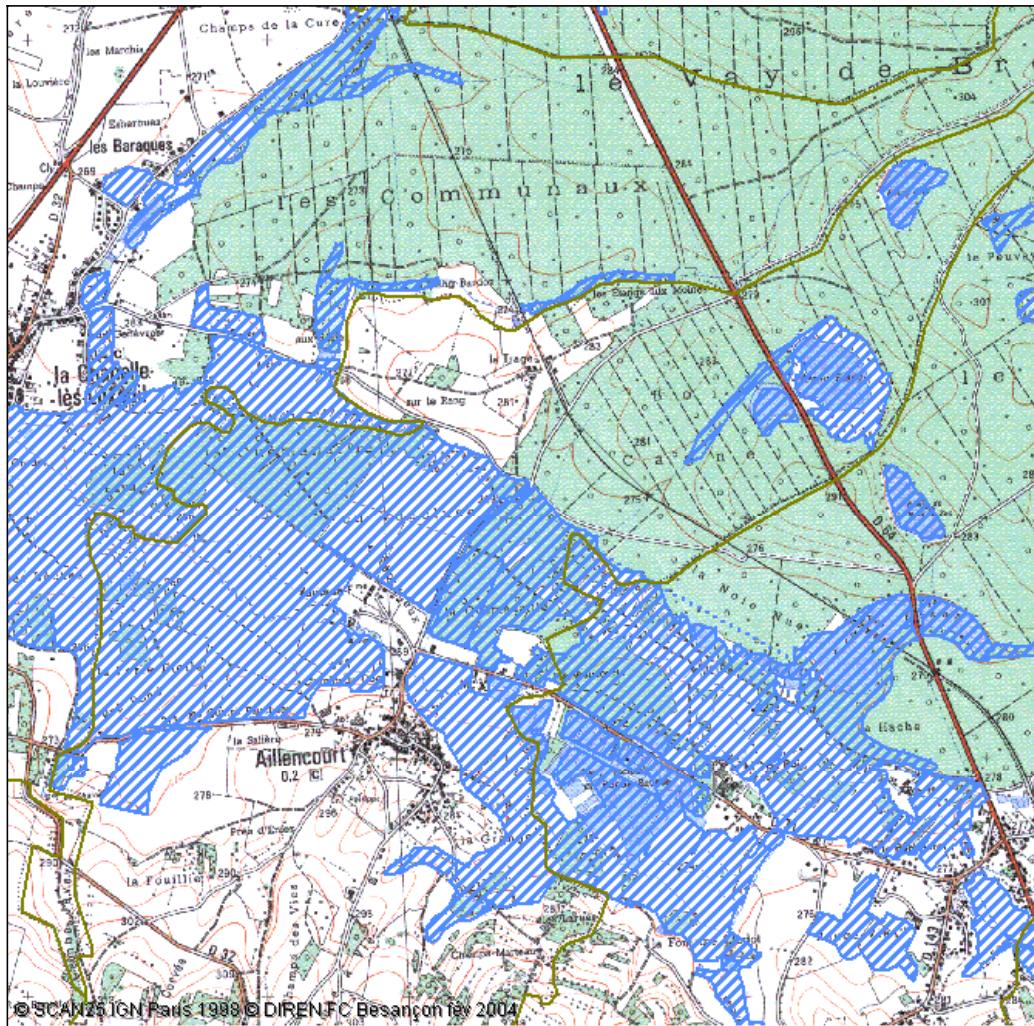


Figure 3 : Zone humide, source DREAL de Franche-Comté

\*ZNIEFF de type 1 : ETANG NEUF (cf. Annexe 3)

GROS ETANG DU GRAND BOIS (cf. Annexe 3)

CARPIERES D'AILLONCOURT (cf. Annexe 3)

\*ZNIEFF de type 2 : VALLEE DE LA LANTERNE ET DU BREUCHIN (cf. Annexe 3)

\*Natura 2000 : VALLEE DE LA LANTERNE

## **IV – Etat des lieux de l'assainissement**

### ***IV.1 – Assainissement actuel de la commune***

La première étape de l'état des lieux du système d'assainissement collectif a constitué en une reconnaissance du tracé des réseaux d'assainissement existants sur AILLONCOURT afin d'en comprendre la structure générale et le fonctionnement d'ensemble.

Ainsi, un plan des réseaux d'assainissement de la commune a pu être réalisé, il est joint en annexe 4.

La commune d'AILLONCOURT est dotée principalement de réseaux unitaires où transitent les eaux usées et les eaux pluviales. Les réseaux datent des années 50.

Les réseaux unitaires sont composés majoritairement de canalisation en béton dont les diamètres varient de 200 mm à 800 mm. Le linéaire de réseaux unitaires est d'environ 3 550 mètres.

Il existe trois antennes de réseau séparatif sur la commune :

- La rue du Vaucluse
- La rue de la Corne
- Lotissement « Le Paquis ».

Les réseaux d'eaux usées sont composés de canalisation en PVC de diamètres 200 mm dont le linéaire est d'environ 750 mètres.

La commune ne dispose d'aucun traitement collectif pour les eaux usées hormis pour le lotissement « Le Paquis » équipé d'une unité de traitement de type lit filtrant drainé à flux vertical précédé d'une fosse toutes eaux (capacité 75 EH). Le rejet s'effectue dans un fossé rejoignant la Lanterne 450 m plus en aval.

Ainsi la collecte des effluents sur le village se décompose en 4 antennes principales avec des rejets directs dans le milieu naturel, sans traitement :

- L'antenne de la rue des Tilleuls et la rue de Luxeuil rejoignant La Lanterne (rejet 1)
- Le bassin versant rue des Combes - Grande rue – rue de Dambenoit – rue de la Corne dont le rejet se fait dans un fossé rejoignant la Lanterne 250 mètres plus en aval (rejet 2)
- L'antenne de la rue du Paquis et la rue du Vaucluse avec un rejet dans un fossé communiquant avec la Lanterne (rejet 3)
- Une seconde antenne sur la rue du Vaucluse avec un rejet dans un fossé communiquant toujours avec la Lanterne (rejet 4).

D'après les observations faites lors du récolement, le réseau de la rue du Vaucluse semble actuellement être utilisé en réseau unitaire (odeurs émanant des grilles du réseau).

## IV.2 – Mesures de débits et de pollution (SDA 2003)

Lors du précédent Schéma Directeur d'Assainissement des mesures de débits instantanés et de pollution ont été effectuées en différents points du réseau.

Les sites de mesures sont les suivants :

- Point 1 : réseau unitaire de la rue du Tilleuls au niveau du rejet n°1,
- Point 2 : réseau d'eaux usées en aval de la rue de la Corne (regard K1 du plan de récolement),
- Point 3 : réseau unitaire en aval de la rue de la Corne (regard J2),
- Point 4 : réseau unitaire en aval de la grande rue (côté centre village, regard Q2),
- Point 5 : réseau unitaire en aval de la rue de Dambenoit (regard Q3),
- Point 6 : réseau unitaire rue du Paquis - rue du Vaucluse (regard D1).

Les résultats des mesures de débits sont les suivants :

Débits	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6
Q l/s	0,15	0,01	4	0,05	0,1	1
Q m <sup>3</sup> /h	0,54	0,036	14,4	0,18	0,36	3,6

« Il est important de noter que ces mesures de débits sont ponctuelles et ne permettent pas d'extrapoler les volumes d'eau claires parasites ou les flux de pollution transitant effectivement par les réseaux de la commune.

Les débits sont relativement faibles, ce qui s'explique par l'absence de précipitations. Les mesures ponctuelles réalisées correspondent principalement à des eaux usées et des des eaux claires permanentes.

Les points 3 et 6 montrent des débits plus importants qui sont dus :

- Point 3 : apport de la fontaine et des eaux claires drainées au sein du village,
- Point 6 : apport des fossés qui drainent les alentours de la Lanterne.

Malgré le temps sec, les apports d'eaux claires permanents sont importants aux points de mesures 3 et 6. »

Les résultats des mesures de pollution sont les suivants :

Paramètres mg/l	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Réf Agence de l'eau
DCO	560	634	9	608	734	111	600-1000
DBO5	105	304	3.5	317	232	35	250-500
MEST	160	100	7	160	260	49	100-400
Azote Kjeldahl	63.6	56	2.4	37.8	52.5	23.6	80-125
Phosphore total	4.05	8.2	0.28	6.4	5.55	3.45	25-40
Azote ammoniacal	44	43.9	1.06	28.6	29.5	16.6	45-90

« Les paramètres en bleu sont les valeurs inférieures aux valeurs références de l'Agence de l'Eau (concentrations rencontrées dans un effluent domestique), les paramètres en vert correspondant aux valeurs moyennes observées dans un effluent domestique.

Ces analyses montrent un très fort taux de dilution des effluents aux points 3 et 6 comme le laissaient supposer les débits mesurés.

Pour le reste des paramètres et des points de mesure, les valeurs sont comprises dans la fourchette des valeurs références de l'Agence de l'Eau ou légèrement inférieures.

Ces références correspondent à des effluents domestiques. Les résultats montrent donc :

- une dilution d'un rapport 100 environ au point 3
- une dilution d'un rapport 10 environ au point 6
- une très faible dilution aux points 1, 4 et 5
- que les concentrations les plus élevées correspondent au point 2 qui représente la branche EU du réseau séparatif de la rue de la Corne. »

### ***IV.3 – Inspection caméra (SDA 2003)***

Lors du précédent Schéma Directeur d'Assainissement, une inspection caméra de différentes parties du réseau de la commune d'AILLONCOURT a été réalisée par la société ACOTER.

Trois zones ont été inspectées :

- le réseau unitaire de la rue de Luxeuil jusqu'au rejet dans la Lanterne (regards G1 à G10 du plan de récolement),
- Les réseaux unitaires du centre du village en aval hydraulique de la Mairie pour obtenir des informations sur la configuration des réseaux, ceux-ci n'étant pas accessibles par des regards de visite (regards N1-J5 / L2-J5 / P1-J5)
- Les réseaux EU et EP séparatifs du quartier de la rue du Vaucluse pour obtenir des informations sur la qualité de ces réseaux récents (regards F1-F4 / rejet 2-E4).

Une échelle d'urgence et de gravité est utilisée pour appréhender la gravité des anomalies rencontrées :

RISQUE/GRAVITE	EXEMPLES
<b>Gravité 1 : Risque le plus grave</b>	Effondrement total Fontis en surface Arrêt de l'écoulement (risque d'inondation)
<b>Gravité 2 : Risque très important (défaut pouvant évoluer rapidement)</b>	Effondrement partiel Déboîtement ou casse avec arrivée de sable : entraînement de terrain Affaissement de tuyaux avec arrivée de sable Obstruction importante réduisant la capacité d'écoulement Vides de l'encaissant Tout ce qui entraîne des infiltrations de terrain
<b>Gravité 3 : Risque important pouvant évoluer</b>	Fissures, cassures, emboîtement défectueux avec légère infiltration ou sans infiltration Perforations Racines, joints pendants, obstructions Erosion, corrosion (H2S ou industrielle) Obstruction partielle : béton, contrepente importante,...
<b>Gravité 4 : Risque potentiel</b>	Fissures apparemment non évolutives Défauts de profil, cunette de regard de visite Joints sortis, branchements pénétrants Petites obstructions : racelles, légers dépôts Infiltration d'eaux parasites (sans entraînement de terrain)
<b>Gravité 5 : Risque modéré</b>	Emboîtement douteux Aménagement de regard de visite Aménagements divers Signes de vétusté générale sans point particulier Poinçonnements Petits défauts de profil Création ou mise à niveau de regards de visite Aménagement de liaison collecteur/branchement

Les résultats de l'inspection télévisée sont les suivants :

**Rue de Luxeuil (linéaire inspecté 365 m)**

« Les anomalies constatées les plus importantes sont des cassures avec pénétrations de racines et des fissures multiples. L'inspection du réseau montre une très forte proportion (42%) de défaut de gravité 2 et 3. Certains tronçons ne sont actuellement pas réutilisables dans le cadre d'un assainissement collectif unitaire, et impliqueront le cas échéant d'être remplacés complètement ou réparés ponctuellement. »

**Centre du Village (linéaire inspecté 154 m)**

« Les anomalies constatées les plus importantes sont un effondrement partiel et de nombreuses fissures ou cassures multiples à divers endroits. Le passage caméra a permis d'identifier plus précisément le fonctionnement de cette partie du réseau et de montrer l'existence de canalisations en pierres sèches toujours utilisées.

L'inspection du centre du village montre une forte proportion (37%) de défaut de gravité 2 et 3. Certains tronçons ne sont actuellement pas réutilisables dans le cadre d'un assainissement collectif unitaire, et impliqueront le cas échéant d'être remplacés complètement ou réparés ponctuellement. »

**Lotissement rue du Vaucluse (linéaire inspecté EU 221 m, EP 223 m)**

« Des cassures, des décalages et des défauts de pentes ont été mis en évidence par le passage caméra sur le tronçon EU et EP du réseau séparatif de cette rue. L'inspection du réseau séparatif du lotissement montre une faible proportion de défauts de gravité 2 et 3. »

## **Annexe 1**

### **Plan de situation IGN**

# Schéma Directeur d'Assainissement

## Commune d'AILLONCOURT

### Plan de situation



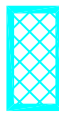
## **Annexe 2**

# **Cartographie des zones inondables**

COMMUNE D'AILLONCOURT  
CARTOGRAPHIE DES ALEAS

Echelle: 1/10 000e

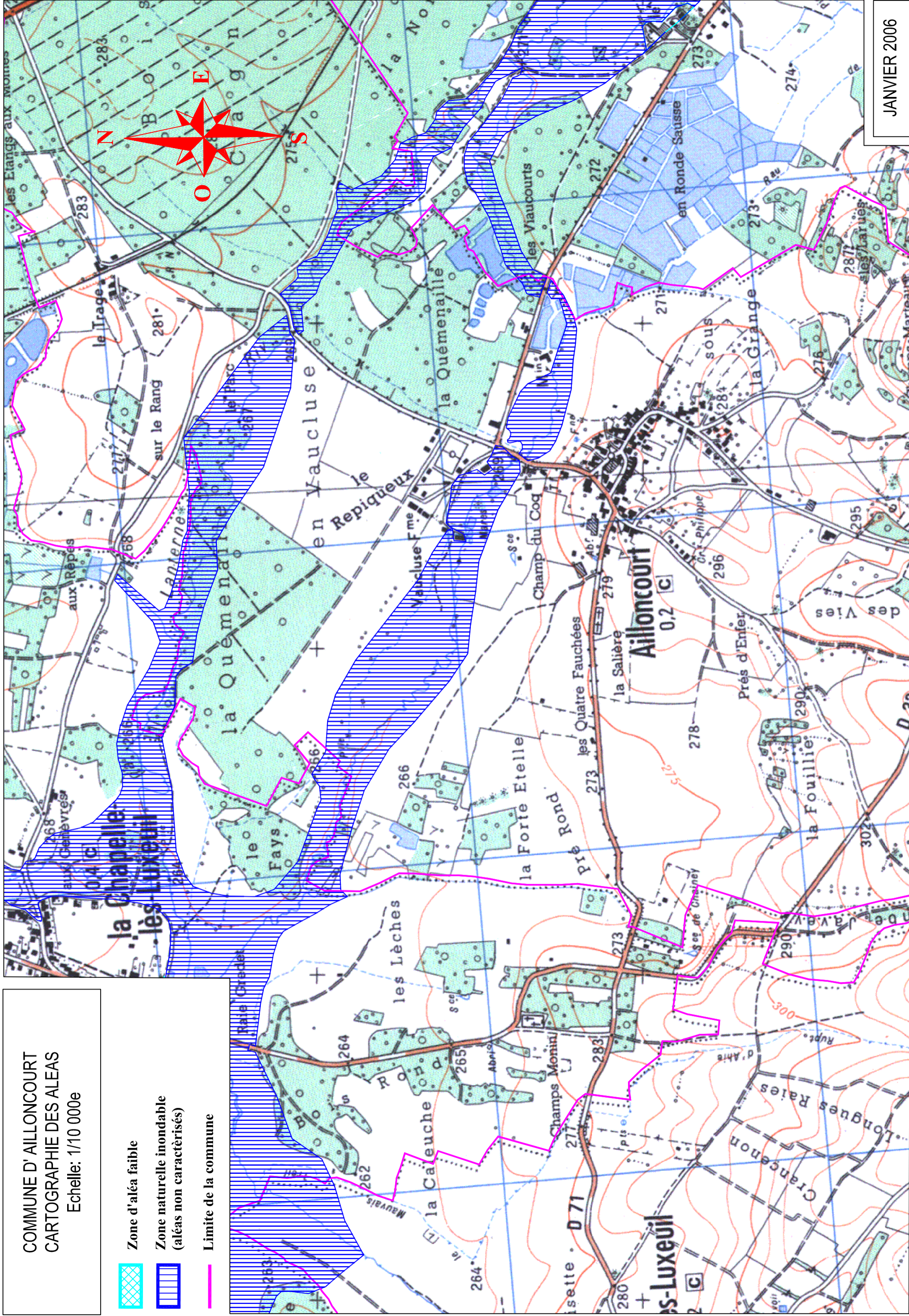
Zone d'aléa faible



Zone naturelle inondable  
(aléas non caractérisés)



Limite de la commune



## **Annexe 3**

**Cartographie des zones remarquables  
et programme de protection  
(ZNIEFF, Natura 2000)**



Zones Naturelles  
d'Intérêt Ecologique  
Faunistique et Floristique

# ETANG NEUF

Haute-Saône



ZNIEFF n° : 00000037

Numéro SPN : 430020216

Surface : 4.77 ha

Altitude : 291 - 294 m

Année de description : 2002

Année de mise à jour : 2008

Validation CSRPN :

Validation Muséum National

- pour fiche initiale : non

- pour fiche mise à jour : non

Communes : Ailloncourt



— Contour de la ZNIEFF

© SCAN25 2007 PROTOCOLE IGN - PARIS ©

0 0.25 0.5  
Kilomètres





Zones Naturelles  
d'Intérêt Ecologique,  
Faunistique et Floristique

# CARPIERES D'AILLONCOURT

Haute-Saône



ZNIEFF n° : 01680003

Numéro SPN : 430013646

Surface : 44.36 ha

Altitude : 269 - 275 m

Année de description : 1980

Année de mise à jour : 2008

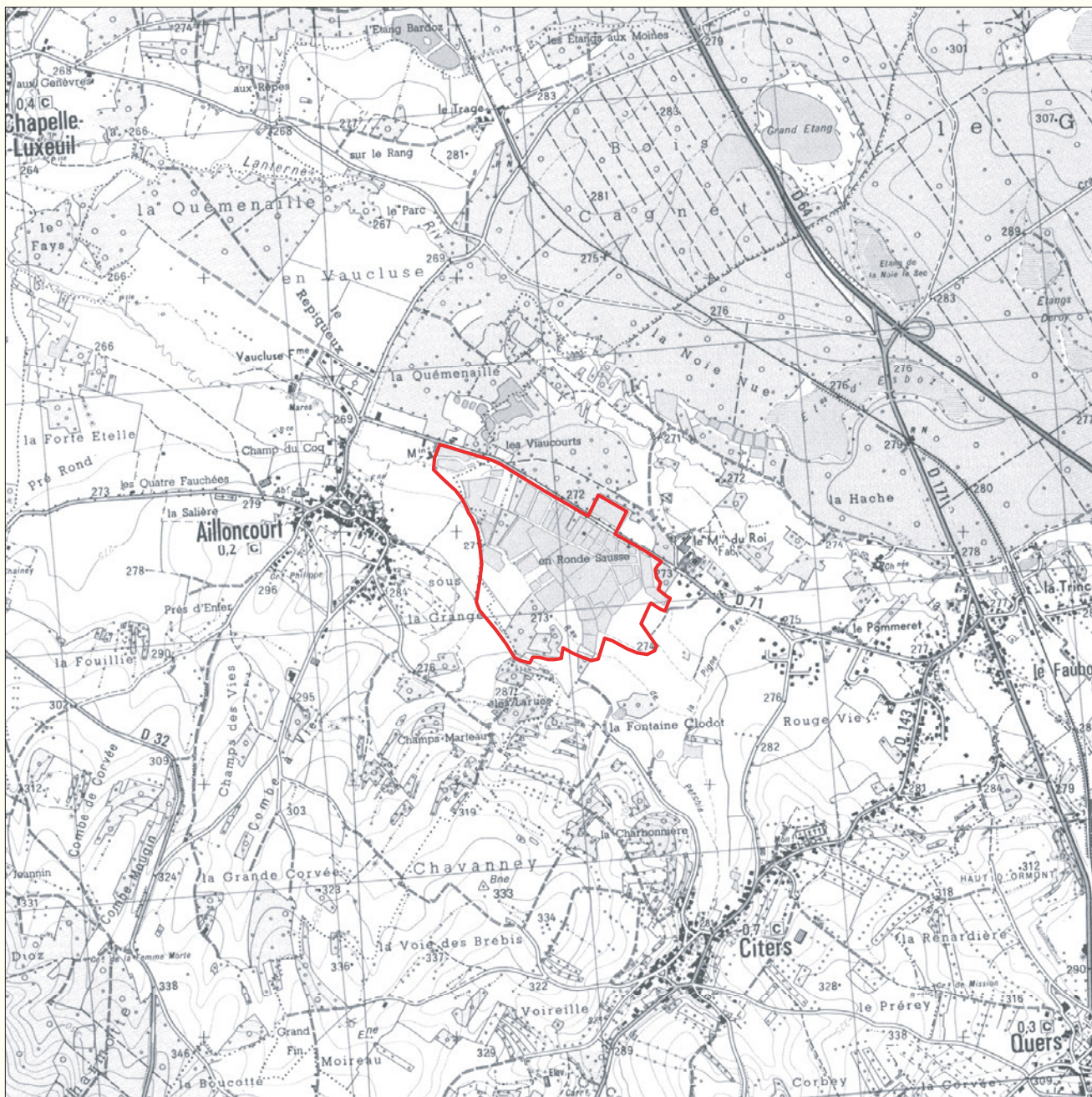
Validation CSRPN : 2009

Communes : Ailloncourt, Citers

Validation Muséum National

- pour fiche initiale : oui

- pour fiche mise à jour : non



Contour de la ZNIEFF

© SCAN25 2007 PROTOCOLE IGN - PARIS ©

0 0.25 0.5  
Kilomètres



**VALLEE DE LA LANTERNE ET DU BREUCHIN**  
**carte 2**

**ZNIEFF n° : 01680000**

Numéro SPN : 430002354

Surface : 8490.73 ha

altitude : 210 - 643 m

Année de description : 1984

Année de mise à jour : 2010

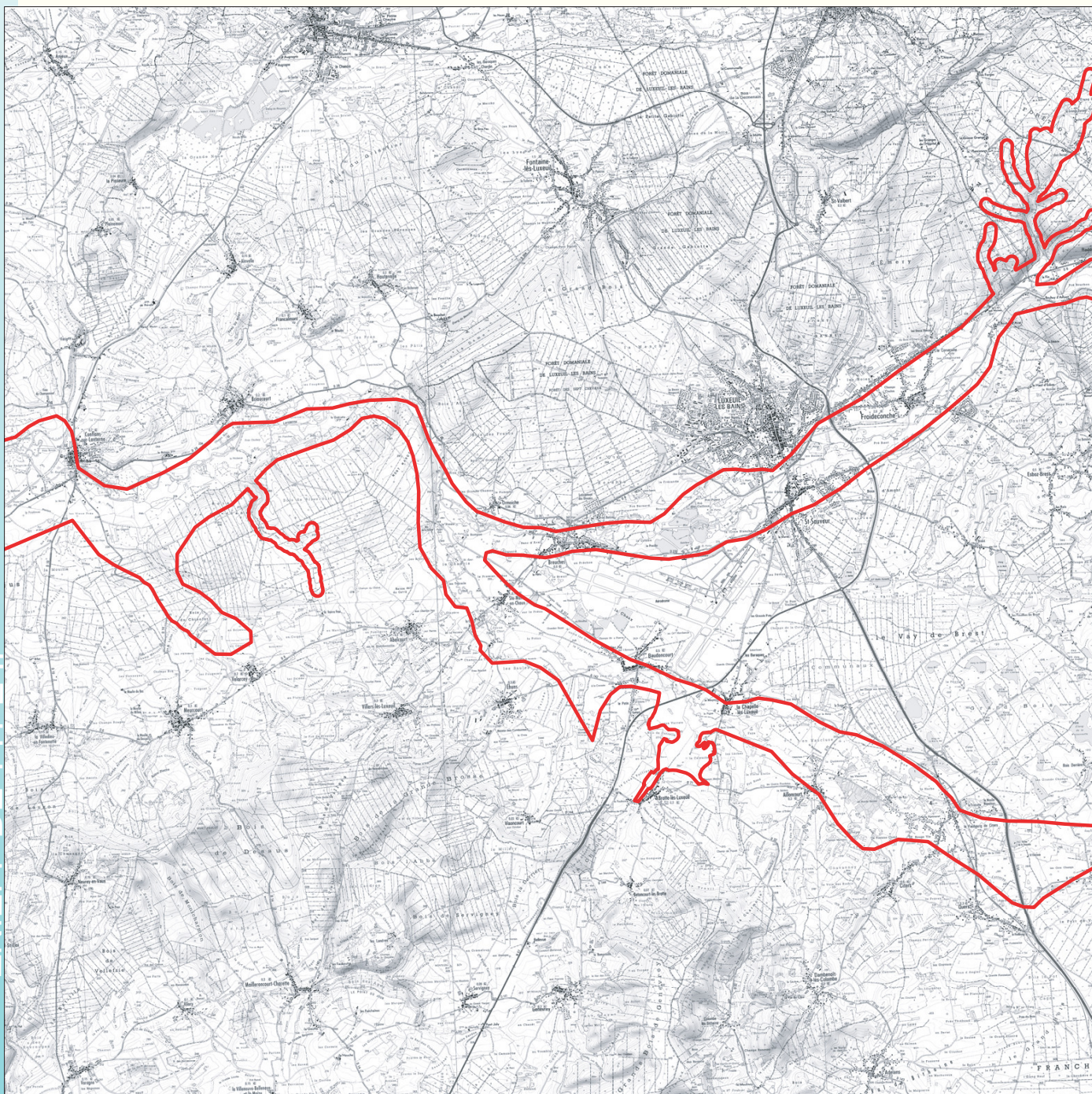
Validation CSRPN :

Validation Muséum National

- pour fiche initiale : oui

- pour fiche mise à jour : non

Communes : Abelcourt, Alloncourt, Amage, Amoncourt, Amont-et-Effreney, Bassigney, Baudoncourt, Belmont, Bourguignon-lès-Conflans, Breuches, Breuchotte, Breurey-lès-Faverney, Briaucourt, Brotte-lès-Luxeuil, La Bruyère, La Chapelle-lès-Luxeuil, Chaux-lès-Port, Cifers, Conflandey, Conflans-sur-Lanterne, Corravillers, Dampierre-lès-Conflans, Éhuns, Équevilley, Esmoulières, Faucogney-et-la-Mer, Faverney, Les Fessey, Fleurey-lès-Faverney, Francalmont, Franchevelle, Froideconche, Lantenot, La lanterne-et-les-Armons, Linexert, La Longine, Luxeuil-les-Bains, Mersuay, Ormoiche, La Proiselière-et-Langle, Provenchère, Quers, Raddon-et-Chapendu, Rignovelle, La Rosière, Saint-Bresson, Sainte-Marie-en-Chanois, Sainte-Marie-en-Chaux, Saint-Sauveur, Velorcey, Villers-lès-Luxeuil, La Voivre



— Contour de la ZNIEFF

© SCAN25 2007 PROTOCOLE IGN - PARIS ©



## **Annexe 4**

# **Plan de récolement des réseaux d'assainissement**